

Image not found or type unknown



le commerçant impose l'avoir, je souhaite le remboursement

Par **fboulmier**, le **13/10/2008** à **19:40**

Après l'achat de matériel qui s'avère inutile à mes travaux, je souhaite ramener ce dernier dans son emballage d'origine.

Le commerce SPECIALISE refuse le remboursement et propose un Avoir.

Etant un particulier, je n'ai absolument rien à acheter chez eux.

La somme s'élevant à 400€, est ce que je peux obliger un remboursement ou suis je coincé?

merci